

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2021

Présents : ALCOUFFE Christophe, BONAFÉ Brigitte, CANREDON Bénédicte, CASANOVA Adeline, DEBAECKER Louise, JUVENTIN Philippe, LOTTIN Cyprien, OLIVIÉ Benoît, PORTIÉ Serge, ROZIÈRES Nathalie, RUFIE Bertin, SANCHEZ Nadine, TEULIER Sylvain, VIDAL Sylvie

Désignation d'un secrétaire de séance : M. TEULIER Sylvain est désigné secrétaire de séance.

Au vu du contexte actuel (épidémie COVID 19) la réunion à huis clos est décidé par vote : 14 voix pour

Le compte-rendu de la séance en date du 15 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité - 14 voix pour-

Monsieur le Maire propose l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour. Cet ajout est accepté à 13 voix pour et 1 voix contre.

DELIBERATIONS

1/ Création agglomération au lieu-dit l'Hôpital

Après plusieurs rencontres avec les responsables de la Direction des Routes et des Infrastructures (DRI) de Rignac, un réel danger lié à la vitesse est bien présent. Au vu de la configuration des lieux, il est nécessaire de réduire les distances de sécurité pour favoriser de nouveaux accès aux parcelles qui se trouvent en zone constructible de la carte communale. Il est donc souhaitable de sécuriser une partie de cette voie départementale par la création d'une zone à vitesse limitée à 50 km / h. Un arrêté sera pris pour préciser le début et la fin de l'agglomération.

La délibération est acceptée à 11 voix pour et 3 abstentions.

2/ Approbation aménagement archives et plan de financement

Un aménagement du local des archives communales va se faire à l'étage du hangar de stockage dans des conditions de conservations précises (ventilation, isolation couvre-feu, etc...). Deux demandes de subventions vont être effectuées auprès des services du Conseil Départemental (Projet d'Intérêt Communal) et auprès de la Préfecture (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

La délibération est acceptée à 14 voix pour.

3/ Acquisition parcelle l'Hôpital

Après avoir rencontré les propriétaires de la parcelle section A n°1024 au lieu-dit l'Hôpital, M. Gérard Calvet et Mme Céline Calvet acceptent la vente de leur terrain à la commune pour un montant de 11 000€. Cette acquisition est primordiale pour permettre une rénovation de la station d'épuration, pour la création d'un chenil et d'un parking.

La délibération est acceptée à 13 voix pour et 2 abstentions.

SUJETS ABORDÉS

- Analyse de devis

Rayonnage des archives : un nouveau devis a été demandé à ABOR Distribution pour les rayonnages. Ce devis est accepté (14 voix pour) pour un montant de 3 213,00 € HT et 3 855, 60 € TTC. Il est précisé que le montage est compris dans le prix.

Ventilation archives : il a été demandé un devis supplémentaire à l'entreprise Bousquet pour un montant de 3 400 € HT et 4 080 € TTC. Ce devis est accepté à la suite des précisions techniques faites par l'entreprise.

Peinture archives : le devis pour la fourniture de peinture sol et peinture mur est de 313,35 € HT et 376,02 € TTC. Ce devis est accepté (13 voix pour et 1 abstention). L'agent technique effectuera ces travaux de peinture.

Convention bilan 24h stations d'épuration : trois devis ont été demandés portant sur les bilans 24H des deux STEP de Rulhe et d'Auzits.

1^{er} devis de DEJANTE Eau et environnement : 5 000€ HT 6 000€ TTC pour les 2

2^{ème} devis de AME : STEP Rulhe : 851,28 € HT 1 021,54 € TTC

STEP Auzits : 851,28 € HT 1 021,54 € TTC

3^{ème} devis de AVEYRON LABO : STEP Rulhe : 683,06 € HT 819,67 € TTC

Les conventions sont établies pour une durée de 3 ans.

Après en avoir débattu, il est décidé d'accepter les devis suivants : AME pour la STEP d'Auzits pour un montant de 1 021,54 € TTC. AVEYRON LABO pour la STEP de Rulhe pour un montant de 819,67 € TTC (13 voix pour et 1 abstention).

Antoine paysage : un devis global puis détaillé par lieux d'intervention (coupe d'arbres, entretien d'espaces verts) a été demandé à l'entreprise.

Le devis global s'élève à 3 990,00 € HT soit 4 770 € TTC. Des priorités ont été adaptées aux saisons et aux urgences. Le devis est accepté (13 voix pour et 1 abstention).

Le devis de « la Capitainerie » est reporté ultérieurement : ce devis porte sur une assistance de deux professionnelles qui donnerait un schéma directeur pour la présentation de l'aménagement du coeur de village aux habitants de la commune. Le dossier de mission sera envoyé à l'ensemble du conseil municipal afin d'être analysé en amont.

Sécurisation mur cimetière d'Auzits : la base du mur du cimetière semble se détériorer ; pour la sécurité de tous, il est indispensable de faire des reconnaissances géotechniques. Trois devis sont à analyser.

L'entreprise GINGER propose un devis de 3 860,00 € HT soit 4 632,00 € TTC : pas de précisions sur les étapes suivantes.

La SAS I-TERRA a établi un devis de diagnostics géotechniques pour un montant de 2 360,00 € HT soit 2 832,00 € TTC. Il manque aussi les étapes suivantes.

L'agence SAGE ingénierie propose un devis complet (reconnaitances du terrain, étude géotechnique avant-projet et de projet) : 6 191,70 € HT soit 7 430,04 € TTC

Le conseil municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise SAGE pour deux phases pour un montant de 4 691,70 € HT soit 5 630,04 € TTC.

Diagnostiques règlementaires pour un bâtiment à vendre : pour poursuivre la vente du bâtiment du Château de Rulhe, un diagnostic complet (termites, amiante, plomb, DPE) doit être fait.

Deux devis sont proposés : EXPERTS GEO pour un montant de 1 250 € HT soit 1 500 € TTC puis SOCOBOIS pour un montant de 1 080 € TTC. Le choix se porte sur la société SOCOBOIS (14 voix pour).

De plus, des agences immobilières seront contactées pour la mise en vente de l'immeuble.

Illuminations de Noël : un groupe d'élus a travaillé sur la mise en place de décorations lumineuses pour Noël. Il a ciblé des lieux stratégiques dans un premier temps. Un devis est proposé pour un montant de 744,50 € HT soit 894,89 € TTC. Le devis est accepté (14 voix pour).

INFORMATIONS

Priorités budgétaires : M. Bertin Rufié présente les projets de l'équipe municipale. Une liste est faite par opérations engagées et par opérations choisies. Parmi ces opérations choisies, certaines s'effectueront sur plusieurs années budgétaires selon les subventions obtenues.

Radars pédagogiques : les radars mis en place à certains points de la commune montrent peu d'excès de vitesse au niveau du hameau de Rulhe et du quartier du Château à Auzits. Cependant, au niveau du Plateau d'Hymes, la vitesse règlementaire de 50 km/h n'est pas respectée. Ces mesures vont permettre de donner les priorités pour les travaux de sécurisation des hameaux.

Travaux église Auzits : de véritables problèmes de fuite d'eau de la couverture de l'église se sont avérés ces derniers temps ; M. Philippe Juventin a fait appel à trois couvreurs qui réaliseront des devis pour réparer la toiture.

Tunnel Costepeyremarty : cet ancien tunnel pour le transport des minerais de fer mériterait des travaux pour valoriser le patrimoine culturel. Mme Sylvie Vidal a fait les démarches auprès des services concernés pour rouvrir ce tunnel qui permettrait aux randonneurs d'y circuler. Cependant, un souci de sécurité se pose ainsi que l'obtention de subventions pour réaliser les travaux.

Subvention école : Mme la Directrice, Stéphanie Bouissou, demande une participation financière pour la classe découverte qui se déroulerait à mois de mai 2021. Le Conseil Municipal, après avoir analysé le tableau de financement de la sortie scolaire, décide d'attribuer la somme de 1346 €.

Pressoir : ce pressoir de 1840 est donné par son propriétaire domicilié sur la commune. L'équipe municipale accepte ce don qui représente le patrimoine de la commune lié à la vigne et aux mineurs. Elle remercie vivement le propriétaire pour son geste qui souhaite que ce pressoir soit mis en valeur.

Bulletin municipal : La commission bulletin travaille actuellement sur ce document. Le devis pour impression est accepté.

QUESTIONS DIVERSES

Abri bus : des familles ont fait la demande d'un abri bus pour les élèves qui attendent le transport scolaire au quartier du Château d'Auzits. Un groupe d'élus fera l'état des lieux des élèves sur plusieurs années et réfléchira à un éventuel emplacement pour installer l'abri bus. Il pourra aussi prendre contact avec quelques familles pour échanger sur plusieurs points.

Monsieur le Maire lève la séance : il est minuit.